

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La face cachée de l'électrification des transports : « boom minier » qui fait « boom » sur l'environnement

Québec - 24 avril 2018. Alors que se tient aujourd'hui la conférence « [Objectif Nord](#) » à Québec, une coalition d'organismes citoyens et environnementaux sonnent l'alarme concernant la face cachée de l'électrification des transports, soit un « boom minier » sans précédent observé dans plusieurs régions du Québec et les impacts environnementaux associés.

« Nous sommes en faveur d'une diminution des rejets de gaz à effet de serre par l'électrification des transports, mais pas à n'importe quel prix pour les collectivités et l'environnement. Il y a des milieux fragiles et sensibles à protéger, des lois et des normes à revoir, et surtout des stratégies à mettre en place pour réduire l'empreinte globale de l'industrie et des modes de transport—même s'ils sont tout électrique » affirme Ugo Lapointe, porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine.

La coalition intervient alors que la conférence annuelle [Objectif Nord](#) du Journal Les Affaires accueillera aujourd'hui des représentants issus de l'industrie minière et du milieu des affaires pour discuter de nouvelles tendances dans l'industrie minière, notamment l'utilisation des métaux et minéraux dans l'électrification des transports.

Millions de tonnes de déchets miniers

Les organismes répertorient une douzaine de projets avancés et plus de [350 millions](#) de tonnes de déchets miniers potentiellement toxiques qui seraient générés au cours des prochaines années avec la venue de nouvelles mines de lithium, de graphite et de terres rares au Québec. Plusieurs de ces projets sont situés dans des milieux fragiles, de villégiature et récréotouristiques, de même que dans des régions non-traditionnellement minières. Les risques sont réels pour les lacs et les cours d'eau situés en aval de ces sites miniers, de même que pour la qualité de l'air et le bruit, avec des émissions de poussières, des dynamitages et un transport accru de camions lourds.

Des projets controversés

Parmi les projets controversés qui ont récemment fait les manchettes, notons ceux de Nouveau Monde Graphite à Saint-Michel-des-Saints (entre le Parc national du Mont Tremblant et le Parc régional du lac Taureau), de Canada Carbon à Grenville-sur-le-Rouge (qui menace de poursuivre la municipalité pour 96 millions \$ si elle continue de s'opposer au projet), de même que de Sayona Mining près d'Amos (projet d'une mine de lithium à moins de 500m d'un esker important).

Eau et milieux de villégiature menacés

Ce sont principalement les risques de pollution de l'eau et la conservation des milieux naturels et de villégiature qui préoccupent les citoyens affectés. *« Que la production minière soit destinée à l'électrification des transports, ou que la mine elle-même soit tout électrique, cela ne change rien à la destruction des territoires et des paysages occasionnée par cette industrie à l'échelle locale, ni aux risques élevés de pollution de l'eau reliés aux opérations et aux millions de tonnes de déchets miniers laissés derrière »* dénonce Daniel Tokatéloff, ingénieur à la retraite et administrateur de l'Association pour la protection du lac Taureau, dans la région de Lanaudière.

Norman Éthier, du comité citoyens SOS Grenville-sur-le-Rouge : *« C'est aussi l'immense souci de préserver la qualité de vie et la qualité des eaux souterraines et de la rivière Calumet, laquelle se déverse dans la rivière des Outaouais, qui ont motivé des centaines de citoyens de notre municipalité à se mobiliser contre le projet d'une mine de graphite à ciel ouvert de la compagnie Canada Carbon »*.

Paul Comeau, de la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH), à Saint-Michel-des-Saints : *« C'est insensé qu'on permette, encore aujourd'hui, de tels projets miniers dans n'importe quel milieu au Québec. Il faut des limites et des normes beaucoup plus strictes, et que le gouvernement applique ces normes »*.

Une loi sur les mines qui a toujours préséance

Comme l'ont récemment révélé les cas de poursuites judiciaires à Grenville-sur-le-Rouge (Canada Carbon) et au Lac Barrière (Copper One), la Loi sur les mines du Québec menotte toujours les collectivités locales et les empêche de véritablement prendre les décisions de développement qui concernent leur population et leur territoire. « *Il serait plus que temps que le gouvernement du Québec harmonise la Loi sur les mines avec les droits constitutionnels autochtones et qu'il abolisse également, une fois pour toute, l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui empêche les municipalités d'interdire l'activité minière dans des zones sensibles* », de conclure Marc Nantel du Regroupement Vigilance Mines en Abitibi-Témiscamingue.

-30-

Pour information :

- Ugo Lapointe, Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch, 514-708-0134
- Daniel Tokatéloff, Association pour la protection du Lac Taureau (APLT), 514-973-5187
- Norman Éthier, comité citoyens SOS Grenville-sur-le-Rouge, 514-734-0295
- Paul Comeau, Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH), 514-748-6628
- Marc Nantel, Regroupement Vigilance Mines en Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT), 819-737-8620